ACADÉMIE
DE PARIS
Liberté
Égalité
Fraternité

FICHE DE POSTE N°SEI-5

CONSEILLER ouCONSEILLERE PEDAGOGIQUE ASH3

CADRE GENERAL

Établissement	Rectorat de Paris
Nature du poste	Conseiller ou conseillère pédagogique auprès de l'Inspecteur en charge de la scolarisation des élèves en situation de handicap en milieu ordinaire et dispositifs d'aide
Intitulé du poste	Conseiller ou conseillère pédagogique ASH3 pour le 1er degré
Qualification demandée	CAPPEI ou diplôme équivalent Cafipemf apprécié
Création du poste	Poste existant
Organisation du temps de travail	Ce poste n'étant pas devant élèves, les horaires sont ceux applicables aux personnels administratifs relevant de la fonction publique
Lieux d'exercice	Les écoles et établissements du 2nd degré scolarisant des élèves handicapés en inclusion individuelle
Autorité hiérarchique	Le conseiller pédagogique exerce ses missions sous l'autorité de l'inspecteur ASH3

CONTEXTE DU POSTE

Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.
Loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance (Chapitre IV : le renforcement de l'école inclusive).

DESCRIPTION DES MISSIONS

- Accompagner les équipes pédagogiques en milieu ordinaire dans la prise en compte des attendus institutionnels concernant l'école inclusive ; réunions d'information, de directeurs ou de bassins.
- Accompagner les équipes pédagogiques qui scolarisent les élèves en situation de handicap dans leur classe.
- Accompagner les stagiaires en inscription individuelle CAPPEI ; travailler avec les formateurs INSPE ASH.
- Concevoir et conduire des actions de formation continue : animations pédagogiques, stages.
- Participer aux groupes de travail départementaux et académiques pour l'école inclusive. Le (la) conseiller(ère) pédagogique contribuera par son action à renforcer au sein de la circonscription et plus largement de l'académie les attendus définis par l'IEN-ASH au regard des indicateurs de pilotage.

Missions particulières :

- Accompagner les enseignants ou enseignantes référent(e)s dans leurs missions, animer des réunions, tutorat ;
- Aider les équipes à travailler avec les AESH ;
- Faire le lien MDPH/référents ;
- Répondre aux équipes pour toute question concernant la scolarisation des élèves en situation de handicap dans les classes.

ACADÉMIE
DE PARIS
Liberté
Égalité
Fraternité

PROFIL DE COMPETENCES

Le ou la candidat(e) devra posséder :

- la connaissance des programmes des premier et second degrés, du socle commun de compétences, de connaissances et de culture ;
- la connaissance de l'organisation du premier degré (écoles, circonscription) et du second degré (établissement) ;
- la connaissance de la réglementation en vigueur sur l'Ecole inclusive ;
- la connaissance des principales modalités d'adaptation des situations et des supports de communication et d'apprentissage en fonction des situations de handicap ;
- la connaissance des modalités d'évaluation et de certification de l'école au collège, et de leurs adaptations dans le cadre du contrôle continu et des examens ;
- des connaissances liées à l'identification des besoins de formation, à la contractualisation des objectifs, à la mobilisation des modalités et ressources (dont les ressources numériques), à l'évaluation des actions

Le ou la candidat(e) devra faire preuve de la capacité à :

- s'inscrire relationnellement et fonctionnellement dans une équipe pluri-catégorielle (personnels enseignants, administratifs et d'encadrement) ;
- communiquer à l'oral comme à l'écrit en respectant le cadre institutionnel et les fonctions des interlocuteurs (parents, associations, enseignants, chefs d'établissement) ;
- conduire un projet, suivre un dossier, à en rendre compte et proposer des améliorations ou des solutions ;
- traiter l'information, la hiérarchiser dans le cadre de ses responsabilités et des priorités académiques, la transmettre aux personnes ressources, répondre aux demandes adressées au Service public (Charte Marianne) ;
- utiliser les outils numériques (courrier électronique, internet, traitement de texte, tableur) et faire évoluer ses compétences en fonction des enjeux et des technologies ;
- s'inscrire dans un réseau de formateurs du premier et du second degré (circonscription, EAFC, INSPE, INSHEA) et éventuellement dans un cadre inter-académique (repérage d'outils, de bonnes pratiques, etc.) ;
- repérer des enseignants et des enseignantes et des personnels d'encadrement pouvant jouer un rôle relais de l'information, de tuteur pour accueillir et accompagner un professeur débutant dans les missions de l'ASH ;
- travailler avec les autres services du rectorat (Division des enseignants du premier degré, division des personnels enseignants du 2nd degré, etc.)

CONTACT

Les demandes d'information sont à adresser à l'IEN ASH3 à l'adresse suivante : *ce.ienash@ac-paris.fr*